

LE RÉAPPROVISIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE EN RTF

Les directions DPJeunesse et DPJ

14 décembre 2020

Cette trajectoire s'adresse aux Ressources de Type Familial (RTF), aux intervenants qualité (RTF) et aux intervenants à l'urgence psychosociale (UPS). Les RTF ont reçu un premier ensemble d'Équipements de Protection Individuelle (ÉPI) de base pour une durée d'autonomie de 48 heures. L'ÉPI doit être utilisé à partir de l'apparition des symptômes et jusqu'à la réception du résultat du test de dépistage de la COVID-19, selon les recommandations spécifiques de la Santé publique (analyse cas par cas).

